



Ménieres, le 9 décembre 2024

PV de l'Assemblée communale du 9 décembre 2024 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue. Il excuse Mme Céline Sommer. Il informe l'Assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'Assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°47 du 22 novembre 2024, par avis au pilier public, par tout-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'Assemblée s'il suscite des questions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont Mme Maximina Bard et M. Henri Clément. Le nombre de personnes est de 36, la majorité absolue est fixée à 19.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2024
2. Budget de fonctionnement 2025
 - 2.1. Présentation
 - 2.2. Préavis de la commission financière
 - 2.3. Approbation du budget de fonctionnement
3. Budget d'investissement 2025
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Préavis de la Commission financière
 - 3.5 Approbation du budget d'investissement
4. Projet de fusion
5. Informations communales
6. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 13 mai 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée du 13 mai 2024 a été publié dans un tout-ménage et sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques.

Il informe qu'un seul courrier est parvenu au Conseil communal concernant le 1^{er} août.

M. Pascal Robert a informé que les feux d'artifice dérangent les animaux. Le Conseil communal a donc décidé de ne pas faire de feu d'artifice en 2025. La situation sera revue pour les années suivantes, et si un endroit est trouvé.

Aucune remarque n'est formulée.

Le PV du 13 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget de fonctionnement 2025

2.1. Présentation

M. le Syndic informe l'assistance que le résultat du budget de fonctionnement 2025 s'élève à CHF 1'245.00 de bénéfice pour un montant de charges de CHF 2'270'189.00.

Il porte à la connaissance de l'Assemblée que durant les dernières années, de gros montants ont été engagés pour la rénovation des bâtiments. Dans le budget 2025, la Commune ne recevra plus le montant de CHF 70'000.00 de la Gravière.

M. Philippe Caille demande pourquoi les montants ne seront plus versés par la Gravière.

M. le Syndic lui répond que cela découlait d'une convention relative à l'extension, sur un nombre d'années donné et nous sommes arrivés à échéance de celle-ci.

Un nouveau projet d'extension est actuellement à l'enquête préalable. Le Conseil communal est en discussion avec les représentants de la Gravière pour cette nouvelle d'extension.

Il informe que celui-ci est en négociation pour une convention relative à l'exploitation de la Gravière. Le montant proposé ne donnait pas satisfaction et les discussions continuent.

Le Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux PSEM a été mis en consultation. La Commune a transmis ses remarques, car Ménières est un site de réserve.

M. le Syndic demande si l'Assemblée a des questions.

Il n'y a plus de questions sur le budget de fonctionnement.

2.2 Préavis de la commission financière pour le budget de fonctionnement 2025

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter le budget de fonctionnement 2025. Celle-ci émet un préavis favorable et remercie le Conseil communal pour son travail et sa collaboration avec la Commission financière.

2.3 Approbation du budget de fonctionnement 2025

M. le Syndic passe au vote du budget de fonctionnement 2025.

Le budget de fonctionnement 2025 est accepté à l'unanimité.

3. Budget d'investissement 2025

3.1 Budget global des investissements 2025

M. le Syndic présente le budget global des investissements prévus pour 2025.

La 2^{ème} phase du projet Valtraloc a été effectuée, soit la Route de Fétigny et les entrées de village. Il est prévu de dépenser en 2025 un montant pour le centre village et un montant pour les chemins.

M. Gérard Guisolan demande où en est le projet du Chemin de la Malafin qui a été voté.

M. le Syndic lui répond que ce point sera traité dans les informations communales.

3.2 Préavis de la commission financière pour le budget d'investissement 2025

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'Assemblée à accepter le budget d'investissement 2025. Celle-ci émet un préavis favorable.

Il informe que l'organe de révision doit être changé en 2025. La Commission financière a effectué des recherches et proposé au Conseil communal la société FidExpert. L'approbation de ce nouvel organe sera soumise au vote en 2025 pour une durée d'un an, dans le cas où la fusion est acceptée.

3.5 Approbation du budget d'investissement 2025

M. le Syndic passe au vote du budget d'investissement 2025.

Approbation : 25 personnes ; avis contraire : 1 ; pas d'abstention.

Le budget d'investissement 2025 est accepté.

4. Projet de fusion

M. le Syndic informe l'Assemblée que des séances d'information auront lieu les 7 et 16 janvier 2025, à Ménières et Fétigny respectivement, avec la présence de Mme Micheline Guerry Berchier. Les séances seront identiques et chacun pourra s'y rendre selon ses disponibilités.

Le 12 décembre 2024 aura lieu une séance pour le personnel communal ainsi qu'une séance destinées aux sociétés locales.

Les dates importantes publiées dans le journal communal sont rappelées.

La brochure relative à la fusion sera distribuée chez les citoyens dès demain.

5. Informations communales

5.1 Valtraloc

M. Pierre Perroud donne quelques informations sur l'avancée des travaux.

De l'avis général des riverains, la pose du phonoabsorbant a amélioré la situation.

Comme prévu, une partie du coût des travaux a été prise en charge par le Canton (mur de la Croix, carrefour et mur de l'ancienne cure). Pour le centre du village, le SPC a demandé à être

co-maître avec la Commune et prendra en charge également une partie des frais d'étude engagés auparavant (répartition : 35 % pour le canton et 65 % pour la Commune).

Le Service des ponts et chaussées SPC a demandé une simulation informatique relative aux arrêts de bus et ~~ainsi éviter~~ afin d'évaluer s'il existe des situations de blocage. La société Team+ et l'HEIA ont été chargées de cette étude.

Les arrêts de bus sont à la charge du Canton et les abris de bus seront à celle de la Commune.

Une demande de subvention sera adressée au Canton pour la végétalisation, selon offre du projet canicule.

La fin des travaux est agendée à mi-2026.

M. Jean-Charles Schüpbach Moret demande si la zone 20km/h sera finalement faite.

M. Pierre Perroud lui répond qu'elle est à l'étude. Il y avait un problème au niveau des arrêts de bus, et de nouvelles lois et normes sont régulièrement publiées.

M Philippe Caille dit que les modérateurs du côté de Fétigny et Vesin sont efficaces, mais que concernant celui du côté de Granges, les véhicules passent dessus et que d'ici 2 ans, il deviendra inutile.

M. Pierre Perroud répond que, du côté de Granges, le modérateur est moins élevé pour éviter le bruit car il se trouve devant une habitation.

M. le Syndic indique que de la signalisation (panneaux) sera encore posée sur les îlots du côté de Granges.

M. Jean-Paul Corminboeuf indique que le modérateur du côté de Granges ne sert à rien et que les voitures roulent aussi vite qu'avant.

M. le Syndic répond que la situation sera revue après la pose de la signalisation et verra ensuite avec les ingénieurs si celle-ci n'évolue pas.

M. Pierre Perroud remercie les citoyens de leurs remarques pertinentes qui permettent d'étayer nos demandes d'améliorations et de corrections.

M. Jean-Paul Corminboeuf a entendu dire qu'il n'y aurait pas de passage piétons à Ménières. Or, la Commune des Montets a créé dernièrement 4 passages piétons. Pourquoi Ménières ne peut pas faire de même ?

M. le Syndic lui répond que plusieurs passages ont été sécurisés à la Route de Fétigny, à la hauteur de l'habitation de M. Patrick Robert. Des potelets ont été posés et donnent satisfaction au niveau de la sécurité, notamment devant l'église.

Le problème est le passage piéton devant l'Auberge. L'étude de la zone 20km/h déterminera la suite à donner.

M. Pierre Perroud dit qu'à cause du manque de visibilité, il n'est pas conforme. C'est la raison pour laquelle une zone 20 a été proposée.

5.2 Seniors

M. Pierre Perroud rappelle que les activités ont été relatées dans le dernier journal communal. Les excursions ont donné satisfaction. Des rencontres au local seniors sont prévues en 2025, des excursions, un repas en commun ainsi que des appuis informatiques.

Des séances ont été organisées, afin de sensibiliser les Communes et associations du nombre de Seniors qui va exploser dans les années à venir. Le grand problème est la situation des seniors dans les années 2030 et suivantes. Le district met en place 52 nouveaux lits en EMS. Cela implique des coûts et une quantité d'engagements de personnel. En Sarine, 30 lits de plus. Et l'UBS annonce 65 % de retraités en plus à l'approche des années 2050.

5.3 EMB Epuration Moyenne Broye : nouvelle STEP

M. Marcel Ansermet informe que la nouvelle STEP de Lucens est en construction depuis janvier 2024. Sa mise en fonction devrait avoir lieu à l'automne 2026. Les anciennes STEP seront transformées en stations de pompage. Pour l'instant, les coûts restent stables. Les micropolluants seront traités dans cette nouvelle STEP en 2028.

M. le Syndic informe qu'un montant de CHF 20'000.- a été ajouté dans les comptes, car certains endroits doivent être contrôlés dans les communes en vue du raccordement à cette nouvelle STEP.

5.4 Chemins communaux

M. le Syndic informe que l'étude complète effectuée donne satisfaction pour les demandes de subvention. Selon le bureau de géomètre Grivel, le dossier complet devrait nous parvenir en début d'année pour la mise à l'enquête.

Un accord a été trouvé avec la Commune de Valbroye pour la répartition des coûts des chemins limitrophes.

5.5 Carnaval des écoles le 27 février 2025

M. le Syndic indique que le Carnaval des écoles aura lieu à Ménières le 27 février prochain.

5.6 Bourse communale

M. le Syndic dit que Mme Stéphanie Chaboudez a donné sa démission au 30 novembre 2024. Elle a travaillé auprès de la Commune de 2008 à 2012, puis depuis 2016 à ce jour. Un cadeau lui est remis. Le Conseil communal la remercie pour son travail au cours de toutes ces années et lui souhaite bon vent.

Le processus de fusion étant en cours, le Conseil communal s'est approché de la Commune de Fétigny. Le travail de la bourse sera assuré au moins jusqu'aux votations par Mmes Patricia Catillaz, administratrice communale et Michèle Voillat, collaboratrice auprès de la Commune de Fétigny.

5.7 COREB (Communauté régionale de la Broye) - Film

M. le Syndic présente un film réalisé par la COREB sur la région de la Broye.

5.8 Auberge des XIX Cantons

M. le Syndic informe que les restaurateurs ont dénoncé le bail pour le 31 mars 2025. Le Conseil communal n'a pas encore de date précise de fermeture. Il va rencontrer les restaurateurs en début d'année.

Des annonces ont été publiées.

A ce jour, un dossier de candidature est parvenu au Conseil communal.

6. Divers

M. le Syndic remercie M. Perroud pour l'élaboration du journal. De nombreuses manifestations ont eu lieu, notamment les 50 ans de la Société de Jeunesse, qu'il remercie. Il donne la parole à l'Assemblée.

Mme Marie-Thérèse Genoud demande si le dépôt de branches pourrait aussi être ouvert le vendredi en fin de journée.

M. le Syndic dit que l'ouverture garantie est le samedi. Mais s'il y a besoin d'ouvrir un autre jour, par exemple s'il y a un paysagiste, il faut s'adresser à MM. Ansermet ou Perret qui ouvriront volontiers. Cela permet aussi un contrôle de ce qui est déposé et ainsi éviter les abus.

Remerciements

M. le Syndic remercie l'Assemblée de sa présence, souhaite de belles fêtes de fin d'année aux participants ainsi qu'à leurs familles et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 21h05.

La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin